



Problème de fissures sur les murs de ma maison

Par **guesdon**, le **12/02/2008** à **12:41**

après réception de ma maison le 07 12 2000 quatre mois plus tard des fissures sont apparues dans l'année de parfait achèvement des travaux je fait part de se problème avec lettre recommandé puis le constructeur est venu sur place pour constaté et reconnu les dégradations et demande au maçon de reprendre ses fissures pas de réponses depuis plus de sept ans des courriers des téléphones rien ne bouge anssi que mon cnstructeur laisse glisser mon problème et se décharge en me faisant faire des déclarations de dommages-ouvrage donc des expertises qui voit ses fissures bougées par trois visites en 6 ans mais ses désordres ne rentrent pas dans la dommages-ouvrage comment avoir des solutions je reste dans l'attente d'une solution pouvez vous me donner la marche a suivre pour avencer pour que mes dommages soit réparés au vite je pense que le constructeur ne fait pas bien son travail recevez monsieur l'expresion de mes sentiments distingés madame guesdon